

BUREAU

Membres du CA présents : MM Henniquau Agnès (Présidente), Robert Vincent (Directeur), Redureau Denis (Vice-Président), Crespi Victor (Trésorier), Gautier Elise, Martinet Julie (Trésorière adjointe), Mabilles Laurent, Rouyer Jérôme (Délégué du personnel de Saintes), Sarrazin Laurent, Callaud Philippe (Conseil Départemental de Charente Maritime), Brignon Christian (Secrétaire de séance)

Membres du CA présents en visio-conférence : Chupin Julie, Roblès Alain (Délégué suppléant du personnel de Limoges)

Membres du CA excusés : Mohsen Raymond, Traoré Mickaël, Taillebourg Guillaume (procuration Agnès Henniquau), Baillergeau Edwige (Secrétaire adjointe), Sola Margarita (Conseillère Région Nouvelle Aquitaine)

Commissaire aux comptes : M. Stéphane Grandet (Cabinet Audit Bassant Langlet et Associés)

Associations ou communes représentées : 24

Associations ou communes excusées : 7 (dont 2 ayant donné procuration)

Nombre de voix décisionnelles : 28

Ordre du jour :

1. Rapport moral de la Présidente (vote)
2. Bilan d'activités de l'année 2022
3. Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes
Résultat de l'exercice 2022
Conventions réglementées (vote)
4. Affectation du résultat (vote)
5. Election du nouveau Conseil d'administration.
6. Projets 2023
7. Présentation du budget prévisionnel 2023
8. Questions diverses
9. Vote de confiance

Début de séance : 17 h 15

La Présidente ouvre la séance, elle accueille les participants présents et en visioconférence dans « le Plateau ». Elle s'assure que les participants ont bien reçu l'ordre du jour avec leur convocation et précise qu'elle a réceptionné plusieurs candidatures pour le renouvellement du CA, mais aucune sollicitation pour la rubrique des questions diverses.

1. Rapport moral de la Présidente :

(voir Rapport d'activité 2022 mis en pièce jointe)

La Présidente revient sur les années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire et la baisse très importante de l'activité et du chiffre d'affaires de l'APMAC. Elle évoque ensuite la hausse d'activité de l'année 2022 et remercie les partenaires, les adhérents et le personnel de l'APMAC pour leur fidélité et leur soutien. Elle informe également l'assemblée de l'issue favorable du procès intenté par le SYNPASE*

En conclusion, elle souhaite que l'appel à candidature pour le renouvellement du CA permette une représentation diversifiée des structures adhérant à l'APMAC et elle tient à réaffirmer « que la satisfaction des adhérents reste au cœur de notre projet et de nos préoccupations ».

**SYNPASE: SYndicat National des Professionnels de l'Audiovisuel, du Spectacle et de l'Évènement*

Le rapport moral de la Présidente mis au vote est adopté à l'unanimité.

2. Bilan d'activités de l'année 2022 :

(voir Rapport d'activité 2022 mis en pièce jointe)

Le Directeur rappelle les objectifs de l'APMAC :

- Répondre aux besoins des adhérents et les accompagner dans leurs démarches
- Assurer la gestion, la maintenance et le prêt du parc de matériel
- Etablir un inventaire des lieux scéniques de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Proposer des formations aux élus, aux bénévoles et aux professionnels.

Il précise ensuite les grands axes du Projet Associatif :

- Place et rôles des adhérents
- Gouvernance partagée
- Développement territorial
- Lieux dédiés
- Responsabilité sociale et environnementale.

Il détaille ensuite les différents secteurs d'activités :

Les adhérents : Leur nombre (393) est en hausse de 34%. Leur répartition géographique montre une concentration autour de Saintes et Limoges liée à la proximité des agences. La classification par catégories démontre que ce sont les structures de droit privé et de droit public qui sont les plus importantes (294) puis les collectivités territoriales (95) et enfin les établissements scolaires en hausse cette année (14). Un dispositif de partenariat avec plusieurs adhérents a été validé par le CA et mis en place cette année.

La Gouvernance partagée : Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois et il a mis en place 3 commissions thématiques pour étudier successivement le mode de gouvernance et la valorisation du bénévolat. Ces réflexions devraient aboutir au cours de l'année 2023.

Le développement territorial et les lieux scéniques : L'APMAC poursuit sa tâche et couvre les 12 départements avec 775 lieux recensés (+3%). Le taux de mise à jour est en hausse

par rapport à 2021 et un partenariat a été mis en place avec les collectivités territoriales afin de former des agents responsables de la rédaction et de la remontée des fiches de mise à jour des salles. Ce travail de coordination est réalisé par Patricia Clavier.

Le conseil en aménagement : 2 dossiers terminés, 12 en cours et 4 nouveaux. Beaucoup d'activités dans ce secteur et de nombreux échanges en partenariat avec plusieurs organismes répartis sur toute la Région Nouvelle Aquitaine au cours desquels l'APMAC peut montrer son savoir et ses compétences.

Le réseau RÉNART a pour vocation de permettre aux responsables techniques d'échanger, de partager et de faire connaître les spécificités de leur métier. L'organisation de 4 journées d'information sur la transition LED, de 4 réunions locales et de plusieurs enquêtes a permis l'augmentation du nombre de membres qui dépasse maintenant la centaine. Ce domaine est pris en charge par Patricia Clavier qui a suivi des formations pour développer ses compétences afin de mener à bien cette mission d'animation.

La formation : 11 formations pour les professionnels dont 1 formation longue et 6 formations pour les bénévoles ont été programmées ; cependant il est regrettable que 4 formations pour les bénévoles aient dû être annulées faute de candidats.

APMAC Formation, entité qui gère cette activité a connu en 2022 une augmentation de son chiffre d'affaire, elle a obtenu le renouvellement du label de Centre de Formation Handi-accueillant et la validation du label Qualiopi.

La Présidente rappelle que les formations pour les bénévoles sont gratuites et qu'il suffit de se rendre sur le site internet de l'APMAC pour se renseigner.

La dernière promotion de formation longue a connu 100% de réussite à l'examen. L'activité totalise en 2022 1774 heures de formation dispensées à 75 stagiaires.

**RÉNART est un réseau né, le 26 octobre 2021, lors de la plénière constitutive qui rassemblait 35 personnes à l'Odyssée de Périgueux. Ce réseau est issu d'expériences menées sur plusieurs territoires (Poitou-Charentes, Gironde, Dordogne, Région sud-aquitaine...). L'APMAC est chargée de coordonner et d'animer RÉNART, avec le soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine. Ses objectifs sont de partager les expériences et les connaissances, assurer une veille sur les évolutions techniques, juridiques et réglementaires, favoriser la connaissance et la reconnaissance des métiers techniques du spectacle, développer la professionnalisation par la mise en place de formations en région, être un interlocuteur auprès des pouvoirs publics et des autres réseaux, faire entendre les besoins des artistes et des techniciens lors de la construction ou l'aménagement de salles.*

Les parcs de matériel : La saison estivale a été très dense avec un afflux de demandes de dernière minute : 1184 sorties (plus de 65%), 211 interventions dont 22 livraisons de piano. L'embauche de vacataires a été conséquente (2,3 ETP). Une étude de la création d'une antenne à Jarnage dans la Creuse n'a pas abouti mais toute proposition sera étudiée. L'harmonisation des tarifs entre Saintes et Limoges maintenant terminée et les nombreux transferts de matériels entre les agences facilitent le traitement des demandes.

BUREAU

Le Conseil technique : Il a représenté 889h (749 sur Saintes et 140 sur Limoges)

Les lieux dédiés : L'agence de Limoges se trouve dans un local loué dont le bail arrive à expiration en février 2024.

L'agence de Saintes reste hébergée par la ville de Saintes

Le plateau : 88 jours d'occupation, 25 projets proposés. Il a reçu la visite d'une commission dont le but était de vérifier s'il était conforme au projet présenté lors de sa création et s'assurer de la bonne utilisation des sommes sollicitées auprès du Fond Européen LEADER dont Le Pays de Saintonge Romane est le gestionnaire.

Responsabilité sociale et environnementale : Une réflexion sur ce sujet a été menée lors du dernier week-end de cohésion avec les salariés. La recherche sur la réduction de l'impact carbone a été abordée en constatant que cette diminution est difficile à mettre en place au sein de l'APMAC.

La communication : Un travail sur deux axes a été mené en direction des adhérents et des partenaires : 3 lettres d'info, 17 envois en nombres, 279 publications, 87630 visites de site en 2022, quelques articles de journaux sur Sud-Ouest et plusieurs reportages sur France3 Limousin.

Le plan d'investissement : 2022 a marqué la fin du plan pluriannuel d'investissement et le début d'un nouveau plan 2022-2025 d'un montant de 640k€ destiné au renouvellement du matériel d'éclairage en Led et du dispositif de sonorisation. La modernisation du matériel est en marche et le calendrier du renouvellement est suivi. Ce plan d'investissement sera financé par l'emprunt avec le soutien de La Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Charente Maritime et pour la première fois du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

Le personnel : Sur les 13 permanents, 10 salariés ont bénéficié de formations diverses (un total de 105h).

Accueil sur Saintes de Nelson Hervaud sur le poste de technicien d'atelier, création d'un poste d'apprenti sur Limoges avec le recrutement d'Arsène Morel et mise en place, sur cette année également, des chèques déjeuner pour le personnel.

3. Bilan financier 2022. Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes : (voir diaporama Commissaire aux comptes mis en pièce jointe)

Résultats de l'exercice :

M. Stéphane Grandet dresse le bilan financier et commente à l'aide d'un diaporama les divers chapitres de l'exercice 2022. Un niveau d'activité supérieur de 20% par rapport à l'an passé avec plusieurs points relevés :

- la stabilité des subventions de fonctionnement des collectivités
- l'augmentation des cotisations des adhérents de 25%
- l'augmentation des prestations de service de 40%
- la non utilisation des provisions faites en raison du procès intenté par le SYNPASE.

BUREAU

- la hausse dans tous les domaines d'activités (prestations, transport, interventions des salariés)
- la hausse des charges de fonctionnement en lien direct avec la hausse de l'activité (énergie, locations sous-traitance)
- la hausse des charges de personnel due aux nouvelles embauches et à la fin des indemnités liées au Covid
- La barre des 1M€ a été franchie pour la première fois, cette année.
- Le résultat de l'exercice montre une augmentation de la trésorerie, une diminution des créances et affiche un résultat positif de 17190 €

En conclusion, les travaux effectués par le Commissaire aux comptes lui permettent de certifier que les comptes 2022 de l'APMAC sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Conventions règlementées : Au cours de cette année 2022, aucune convention règlementée n'a été conclue.

La Présidente soumet ce bilan financier présenté par M.Grandet au vote de l'Assemblée Générale.

Le bilan financier affichant un solde positif de 17190 € est adopté à l'unanimité.

4. Affectation du résultat (vote) :

La Présidente propose que le solde positif de 17190€ soit affecté au report à nouveau du budget 2023 et soumet cette décision au vote de l'Assemblée Générale.

L'affectation du résultat positif de 17190€ au report à nouveau du budget 2023 est adoptée à l'unanimité.

5. Election du nouveau Conseil d'Administration :

Le renouvellement du CA, cette année, a été mis en place par internet, via le site Balotilo. Cette procédure utilisée pour la première fois a contraint l'assemblée à bousculer quelque peu l'ordre du jour afin de respecter le délai de fin de vote programmé à 18h sur le site Balotilo.

La Présidente rappelle que le CA peut être formé de 18 membres élus et que cette année plusieurs membres sont sortants :

- Brignon Christian (Les Lapidiales de Port d'Envaux)
- Chupin Julie (Irrésistible Fraternité)
- Crespi Victor (Coconut Music de Saintes)
- Meillat Charles (Association Champ libre)
- Mohsen Raymond (Mairie de Préguillac)
- Sarrazin Laurent (Fous Cavés de Port d'Envaux)

Parmi eux 3 souhaitent se représenter : Brignon Christian, Chupin Julie et Crespi Victor.

La Présidente dresse la liste des nouveaux candidats qui sont au nombre de 8 :

BUREAU

- Balutet Laurent (Théâtre de l'Union de Limoges)
- Briand Josiane (Mairie de Bussac sur Charente)
- Combaud Benoit (Mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult)
- De Oliveira Julie (Compagnie Abat-jour)
- Duval Clément (Ecurie de Firia Saint Agnant)
- Géraudie Ludovic (Mairie de Saint Palais sur Vienne)
- Mc Mahon Paul (Dans l'œil du Silo Saintes)
- Prost Daniel (Théâtre en chantier)

La Présidente demande aux candidats de se présenter avant de procéder au vote des adhérents présents, à l'issue duquel ont été élus :

- Balutet Laurent (Théâtre de l'Union de Limoges)
- Briand Josiane (Mairie de Bussac sur Charente)
- Brignon Christian (Les Lapidiales de Port d'Envaux)
- Chupin Julie (IF Irresistible Fraternité)
- Crespi Victor (Cristal Production)
- De Oliveira Julie (Compagnie Abat-jour)
- Mc Mahon Paul (Dans l'œil du Silo Saintes)
- Prost Daniel (Théâtre en chantier)

Le nouveau CA APMAC 2023-2024 se compose donc des 18 membres élus suivants :

- Baillergeau Edwige (Légendes Urbaines)
- Balutet Laurent (Théâtre de l'Union de Limoges)
- Barre Sylvie (Gallia Théâtre)
- Briand Josiane (Mairie de Bussac sur Charente)
- Brignon Christian (Les Lapidiales de Port d'Envaux)
- Chupin Julie (IF Irresistible Fraternité)
- Crespi Victor (Cristal Production)
- De Oliveira Julie (Compagnie Abat-jour)
- Gautier Elise (One Again Production)
- Henniquau Agnès (Compagnie Révolante)
- Mabile Laurent (Institut de Formation de Richemont)
- Mc Mahon Paul (Dans l'œil du Silo Saintes)
- Martinet Julie (Compagnie de la Pierre Blanche)
- Prost Daniel (Théâtre en chantier)
- Redureau Denis (Coyote Minute)
- Taillebourg Guillaume (Festival des Francophonies en Limousin)
- Saint-Pol Frédéric (Abbaye aux Dames de Saintes)
- Traoré Mickaël (Fédération Hiero de Limoges)

Font également partie du Conseil d'Administration :

- Les délégués du CSE :
 - Pour Saintes : Jérôme Rouyer (suppléante Anne Colleoni)
 - Pour Limoges : Yannick Moine (suppléant Alain Robles)
- Les élus représentants des collectivités partenaires de l'APMAC.

6. Projet d'activités 2023 :**(voir Rapport d'activité 2022 mis en pièce jointe)**

Avant de donner la parole au Directeur, la Présidente annonce que, depuis quelques jours, l'APMAC a obtenu le label tant espéré (depuis plus de 20 ans) de prestataire technique du spectacle qui va lui permettre d'engager des techniciens avec le statut d'intermittent du spectacle. Le Directeur prend la parole pour préciser que c'est un peu plus d'équité pour les salariés qui vont pouvoir valoriser les heures travaillées au sein de l'APMAC dans leur plan de carrière puis il explique les divers pôles d'activités envisagés pour 2023 :

Parc matériel : Beaucoup de nouveau matériel est arrivé et il va être rapidement mis en service sur les deux Agences. L'objectif de pouvoir mettre à disposition ce matériel pour la saison estivale est en passe d'être atteint. L'Agence de Limoges va bientôt être équipée en matériel de sonorisation, mais il y a encore du matériel qui n'est pas livré et notamment les petits équipements de sonorisation destinés à répondre aux demandes des petites associations.

Lieux scéniques : Le réseau RÉNART continue de se développer et des journées de rencontres professionnelles vont être organisées sur la Nouvelle Aquitaine avec une réunion plénière programmée à Pau au mois de juin. L'APMAC est toujours à la recherche de nouveaux contributeurs et elle est en mesure de former des agents techniques qui seraient intéressés. Les conseils en aménagement des salles de spectacle se poursuivent. Sur Limoges Simon Doucet seconde le Directeur dans ce domaine qu'il est seul à assurer sur Saintes

Formation : L'an dernier, la dernière formation pour le spectacle vivant s'est terminée sans avoir eu la possibilité de la reconduire, cette année, en raison de la certification qui n'a pas été prolongée. Une formation de niveau Bac sur deux ans et en alternance va être mise en œuvre avec le concours du GRIM-EDIF* de Lyon. La participation à plusieurs salons a permis de recevoir un nombre important de candidatures pour cette formation qui débutera en septembre 2023. Les formations courtes pour les agents techniques de la fonction publique territoriale vont être poursuivies avec le concours du CNFPT** et une relance des formations pour les bénévoles est en marche, en particulier pour la sensibilisation aux nouveaux projecteurs LED ainsi que des formations à la carte en réponse aux demandes formulées par les adhérents.

***GRIM-EDIF - Ecole des métiers techniques du spectacle et de l'événementiel*

****CNFPT Centre National de la Fonction Publique Territoriale.*

Plateau : Il faut poursuivre sa promotion et faciliter son accès. L'APMAC est toujours en recherche de financement pour l'accueil des équipes artistiques. Le Département de la Charente Maritime semble intéressé pour accompagner l'APMAC dans ce projet.

Personnel : Une journée de cohésion salariés-administrateurs a eu lieu encore cette année en mars ; le développement des compétences en interne sont les actions qui permettent de rendre l'équipe des salariés réactive et efficace. Sur Limoges, un CDD de 9 mois sur un poste de régisseur principal a été finalisé, afin de faire face à la saison estivale et au déménagement qui devrait intervenir fin 2023 début 2024.

BUREAU

Locaux : Sur Limoges la décision a été prise de faire une offre pour des locaux qui correspondent tout à fait aux besoins de l'Agence et de les acheter. Le dossier est en bonne voie, mais il faut que le CA valide cet achat. Ces vastes locaux sur Limoges nécessitent quelques aménagements et pourraient permettre un regroupement avec d'autres entités.

L'éventualité d'ouvrir des dépôts annexes de matériel n'est pas abandonnée même si les contraintes et les coûts sont importants

En conclusion, l'APMAC va se mettre en ordre de marche pour pouvoir recruter des intermittents en CDDU dès le mois de mai. Le Directeur termine en tenant à remercier tous les financeurs qui nous soutiennent :

La Région, les Départements de Charente Maritime et de Haute Vienne, l'Europe, la ville de Saintes, l'Agglomération de Saintes représentés par les élus ou par les techniciens, femmes ou hommes, avec lesquels nous travaillons quotidiennement.

7. Présentation du budget prévisionnel 2023

(voir Budget prévisionnel 2023 mis en pièce jointe)

Le Trésorier Victor Crespi rappelle que le budget prévisionnel 2023 est fait pour légitimer les demandes de subventions en cohésion avec le projet associatif 2022- 2026. Il a été établi en prenant pour base l'année 2019 avec une projection de la fin de l'année 2022. Le total des charges avant valorisation s'élève à 1 068 830€. Quelques variations par rapport à 2022 : les charges externes en baisse 250K€, la stabilité des impôts et taxes 23k€, la légère augmentation des salaires 648k€ et une forte hausse des dotations amortissements 144k€. La masse salariale risque d'être revue à la hausse à la suite du recrutement d'un régisseur principal sur Limoges. La mise à disposition gratuite des locaux sur Saintes représente 129k€.

Le total des recettes avant valorisation est en équilibre avec le total des charges : stabilité des subventions d'exploitation 484k€, maintien des cotisations 22k€, légère hausse du chiffre d'affaire à 457k€ avec des variations à la baisse sur le plateau et la formation compensées par une hausse des activités sur Limoges passant de 121k€ à 130k€. Le Trésorier clôt son exposé en confirmant la forte hausse de la quote-part des investissements avec le plan pluriannuel de 4 ans 105k€

Le budget prévisionnel est à l'équilibre et est déjà bien engagé par ce premier trimestre.

8. Questions diverses :

Aucune question diverse transmise avant la tenue de cette AG et aucune venant de l'Assemblée.

9. Vote de confiance :

La Présidente rappelle l'historique de ce point mis à l'ordre du jour de chaque Assemblée Générale et de son importance pour l'ensemble des membres du CA ayant œuvré cette année. Elle sollicite donc le vote de confiance de l'Assemblée Générale pour la gestion de l'année écoulée, même si en raison de l'élection déjà actée des nouveaux membres, ce vote de confiance n'a plus lieu d'être.

Le vote de confiance est néanmoins accordé à l'unanimité.

La Présidente lève la séance à 19h et procède ensuite à la première réunion du Conseil d'Administration issu de cette AG pour élire le nouveau bureau.

La Présidente
Agnès Henniquau

Le Secrétaire
Christian Brignon